

La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël, par le Dr Abraham Granott. Un vol., 5½ po. x 9, broché, 304 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1957. (1,200 frs)

Camille Martin

Volume 33, Number 4, January–March 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001292ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001292ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, C. (1958). Review of [*La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël*, par le Dr Abraham Granott. Un vol., 5½ po. x 9, broché, 304 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1957. (1,200 frs)]. *L'Actualité économique*, 33(4), 682–684. <https://doi.org/10.7202/1001292ar>

Soviet Education for Science and Technology, par ALEXANDER G. KOROL. Un vol., 6¼ po. × 9¼, relié, 513 pages. — JOHN WILEY & SONS, New-York, 1957. (\$8.50).

Voici un livre dont il est fort à craindre que les déformateurs professionnels de l'opinion n'entretiennent jamais ou leurs lecteurs ou leurs auditeurs. L'auteur? Un Russe émigré aux États-Unis en 1920, un économiste, un ingénieur aujourd'hui attaché au Centre international de Recherches du Massachusetts Institute of Technology. À en juger par son livre, un homme renseigné (douze pages de bibliographie et cinquante de documents officiels), un esprit méthodique et, par-dessus tout, une intelligence libre. Ni un prosélyte ni un polémiste. Alexander Korol n'a d'autre souci que celui de présenter un tableau aussi complet que possible du régime de l'instruction publique en Russie, plus précisément à l'échelon de la technologie et de la science. Qu'enseignent les Soviétiques? Comment l'enseignent-ils? Et avec quel succès? Divisé en douze chapitres et illustré de nombreux graphiques, son ouvrage démonte un à un tous les rouages d'une vaste et complexe machine dont le rendement s'est traduit, il y a peu, par la mise au point des premiers *sputniks*. Que les Russes aient réalisé d'immenses progrès depuis 1930, l'auteur est le premier à le reconnaître. Est-ce à dire toutefois qu'ils sont tels qu'ils éclipsent ceux des autres pays dont les États-Unis? Par la faute d'une information fragmentaire ou tendancieuse, le mythe s'est accrédité que les communistes damaient le pion, en ce domaine, à toute la terre. Ce n'est, Dieu merci, qu'une légende. Tout pesé, tout mesuré, il reste que, sauf en ce qui concerne le nombre d'étudiants en génie, ils ne déclassent pas les Américains. Les auraient-ils, par ailleurs, dépassés que le problème n'en serait pas pour autant vidé. De quel prix auraient-ils payé cette avance? Et c'est là le point essentiel, celui qu'on passe toujours sous silence par mauvaise foi évidente. En Russie, l'instruction a deux fins spécifiques. La première, d'endoctriner les cerveaux. Avant toute chose, il s'agit de former des communistes. Et on s'y emploie avec une rigueur et une vigueur qui ne se démentent pas. En second lieu, former des techniciens et des savants pour des tâches soigneusement déterminées. C'est l'État qui fait connaître ses besoins, ses exigences. C'est l'État qui fixe le contingentement des admissions, c'est lui qui décide en dernier ressort de l'utilisation des compétences. En un mot, l'enseignement scientifique est un véritable entraînement militaire. Et peut-être même, pourrait-on ajouter, pénitentiaire puisque les étudiants recalés sont versés dans des colonies de travail. Tous ceux qui ont quelque curiosité de la vérité, de l'objectivité pourront mesurer, grâce à ce livre, l'effarante distance qui sépare la réalité des images déformées que nous en donnent les apprentis sorciers de la presse et de la télévision.

Victor Barbeau

La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël, par le Dr ABRAHAM GRANOTT. Un vol., 5½ po. × 9, broché, 304 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1957. (1,200 frs).

La résurrection nationale d'Israël, qui s'est réalisée dans l'esprit d'une tradition millénaire et dans le sens des aspirations sociales et spirituelles de trois

générations de pionniers, n'en a pas moins entraîné des bouleversements considérables et des changements profonds dans tous les domaines de la vie nationale israélienne, aussi bien sur les plans politique et économique que sur le plan international. En matière foncière, une véritable révolution s'est opérée depuis la proclamation de l'indépendance et les relations agraires se sont totalement modifiées. Le régime foncier a été entraîné par la puissante impulsion qu'ont reçue l'économie et la vie sociale et culturelle. La doctrine, sur ce point, est maintenant assez clairement formulée et elle s'est suffisamment affirmée dans la pratique pour qu'il soit possible de mesurer l'ampleur et la signification des changements apportés au régime par la réforme agraire. De plus, on dispose maintenant de données permettant de formuler un plan de politique agraire souhaitable en Israël.

Cet ouvrage, d'un spécialiste qui connaît comme pas un les besoins, les difficultés, les efforts aussi bien que les réalisations de son pays, marque l'aboutissement du travail de toute sa vie. En expert et en homme d'expérience, l'auteur sait que chaque expérience économique a son sens dont il ne faut pas la séparer, son cadre dans lequel il faut la situer. M. Granott nous apprend non seulement comment Israël a conçu et mis en œuvre sa politique agraire, mais il établit encore des comparaisons fécondes avec les politiques agraires du monde entier; il définit l'expérience nationale par rapport à l'économie mondiale.

Dans une première partie, il rappelle comment, au cours d'une période de soixante-dix années, se sont élaborés les principes qui ont servi de fondement théorique aux réalisations de l'État. Ces principes des fondateurs du sionisme sont encore ceux qui guident aujourd'hui les promoteurs de la politique agraire du pays.

La description, dans la deuxième partie de l'ouvrage, de la révolution qui se produit actuellement dans l'État, des bouleversements qui ont marqué les relations foncières et des modalités du contrat d'affermage, a pour but de montrer comment les principes se sont révélés pleinement efficaces dans la pratique. Une réalité nouvelle se fait jour actuellement en Israël; la concentration des terres entre les mains de la nation et la disparition corrélative de la propriété privée. Actuellement, le dixième à peine de la superficie du pays est encore sous le régime de la propriété privée.

Dans un effort de regroupement des éléments d'un plan de politique agraire, l'auteur analyse ensuite (troisième partie) les réformes agraires dans une trentaine de pays. Cette étude comparative témoigne, d'une part, des difficultés qu'ont rencontrées dans tous les pays les travailleurs agricoles dans leur lutte pour la liberté du sol et l'amélioration de leur condition de vie et, d'autre part, des conditions favorables dans lesquelles se trouve Israël grâce à la combinaison de divers facteurs: conditions politiques nées de la guerre d'indépendance, conceptions spéciales du mouvement sioniste sur la signification de la propriété nationale du sol, travail opiniâtre accompli pendant un demi-siècle par le Fonds National Juif. La conjoncture créée par cette combinaison de facteurs est sans précédent et permet à Israël d'organiser un régime foncier moderne et progressif sans avoir

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

à passer par les crises révolutionnaires qui ont accompagné la réforme agraire dans tous les pays.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est une description de la situation actuelle et une ébauche de la politique à suivre. L'auteur y indique le sens dans lequel, à son avis, Israël doit s'engager pour mener à bien sa réforme agraire.

La révolution agraire d'Israël ne peut être comparée à aucune autre révolution économique et sociale dans l'histoire. C'est une révolution sans effusion de sang et pour ainsi dire «naturelle». Elle est de ce fait susceptible d'intéresser, hors du cadre des sympathisants de l'œuvre sioniste, tous ceux qui aspirent au progrès social et qui préconisent un régime agraire plus parfait que les régimes existants dans la plupart des pays.

Camille Martin

L'organisation administrative de la sécurité sociale en Belgique, par FREDDY KELDERS. (Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, n° 5). Un vol., 6½ po. × 10, broché, 265 pages. — FACULTÉ DE DROIT DE LIÈGE, 1955. (150 frs b.).

Le système de sécurité sociale belge, gigantesque mécanisme qui draine 10 p.c. du revenu national pour le distribuer aux travailleurs, porte la marque d'un compromis à la fois historique et idéologique sans lequel il n'aurait pu voir le jour. Sa structure administrative est l'aboutissement d'une longue évolution. L'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui instituait le régime actuel ne faisait que généraliser et compléter les institutions préexistantes; il n'en faisait pas table rase. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la structure administrative du système ne soit pas uniforme et que chaque secteur ait une organisation et une technique qui lui soient propres.

L'auteur a donc cru avec raison qu'il ne serait pas sans intérêt de dresser un schéma de la structure administrative de l'ensemble du système et d'en dégager l'essentiel, de même que de déterminer la nature juridique des institutions souvent laissées dans l'équivoque, dans la hâte avec laquelle les autorités ont mis sur pied le régime actuel.

Dans l'exposé de l'organisation administrative qui fait l'objet de la première partie du travail, l'auteur a démonté le mécanisme de cette énorme pompe aspirante et foulante constituée de pièces hétéroclites qu'est le système de sécurité sociale belge.

Dans la seconde partie, il «propose certaines simplifications et un montage plus rationnel», c'est-à-dire qu'il fait l'examen des diverses propositions de réforme de la structure du système et cela en s'efforçant de mettre le plus possible en évidence les principes sur lesquels s'appuient ces projets de réforme. En particulier, a-t-il porté son attention sur les modifications que les propositions de réforme tendent à apporter au statut juridique des institutions et sur la portée de ces propositions.

L'examen des rapports des commissaires d'État à la sécurité sociale chargés de dresser un plan de réforme fait l'objet des deux premiers chapitres de cette seconde partie; les points de vue des travailleurs sont étudiés dans les deux